



Ömer Koç :
« Des livres pour toute une vie »

Dr. Mireille Sadège > P.9



Emel Sayın
au Tim Show
Center

La reine et ambassadrice de la musique classique turque donne un concert exceptionnel le 24 février à Istanbul

Du Nouvel An de mon enfance à la page 507

Jusqu'à la fin des années 1980, au Nouvel An, les banques et autres organismes importants distribuaient des calendriers et des agendas.

Hüseyin Latif > P.5



Aujourd'hui la Turquie



M 4388-155 F 6,50 € 70
N° ISSN : 1305-6476

Istanbul - Paris - Ankara - Genève - Izmir - Bruxelles - Bodrum - Montréal



Quand France Gall offrait tout pour la musique

Charlotte Lelouch > P.9

12 TL - 6,50 euros

www.aujourdhuiturquie.com

Le Journal francophone de la Turquie numéro 155, Février 2018

Iran : retour sur les manifestations qui ébranlent la Mollarchie

Le passage à la nouvelle année a été marqué par les manifestations du peuple iranien. Alors qu'il semblait jusque-là inébranlable et revigoré par ses victoires en termes de politique étrangère, les manifestants ont pour la première fois remis en question le régime en tant que tel. Joseph Daher, chercheur syro-suisse spécialiste du Hezbollah, et Babak Kia, militant franco-iranien membre de Solidarité Socialiste avec les Travailleurs d'Iran et du Nouveau Parti Anticapitaliste (France), nous apportent leur éclairage sur ces événements.

Alors que le monde - et le gouvernement iranien lui-même - semble surpris par ce soulèvement, le journaliste turc Fehim Taştekin a rappelé dans un article : « n'oublions pas que le peuple iranien a depuis toujours un caractère protestataire ». Que viennent nous rappeler ces manifestants ?



Joseph Daher : Il est certain qu'il ne s'agit pas des premières manifestations massives contre le régime de la République Islamique d'Iran. Les dernières manifestations ont été précédées par plus d'un an d'actions de protestation et de grèves quasi quotidiennes des travailleurs contre le non-paiement des salaires et la détérioration de leurs conditions de travail, contre les suppressions d'emplois, les fermetures d'usines ainsi que les salaires et avantages sociaux impayés. Cela concernait des secteurs paupérisés de la population ainsi que ceux qui ont perdu leurs maigres économies dans les banques et institutions financières qui ont fait faillite dernièrement.

(lire la suite page 3)



Allemagne : le SPD dit « ja » au GroKo

À la veille des 55 ans de la signature du Traité de l'Élysée et après quatre mois d'instabilité politique outre-Rhin, un pas semble avoir été fait vers la sortie de crise entraînée par les élections législatives allemandes de septembre dernier. Après des mois de suspense, un cuisant échec pour la chancelière quant à une éventuelle « coalition Jamaïque », et le revirement de Martin Schultz, les députés sociaux-démocrates (SPD), réunis à l'occasion d'un congrès extraordinaire à Bonn, ont voté en faveur de l'ouverture des négociations pour la formation d'une coalition gouvernementale avec les conservateurs de la CDU/CSU, menée par Angela Merkel. Une décision qui a fait le bonheur de la chancelière plus que jamais fragilisée et de son homologue français, mais qui ne doit pas faire oublier les défis qui s'annoncent.

Le GroKo est sur les rails

Les observateurs internationaux et l'Allemagne scrutaient le congrès à Bonn alors que, depuis le 24 septembre 2017, l'Allemagne est sans gouvernement et dans un processus de blocage politique. Le suspense a duré jusqu'à la dernière seconde, mais finalement les sociaux-démocrates ont approuvé le principe d'une coalition avec Angela Merkel.



(lire la suite page 4)

Le chef du SPD a eu « chaud ». Après l'échec historique du parti aux dernières législatives (20,5% des voix), l'annonce au lendemain des élections que le SPD rentrerait dans l'opposition et après que le président allemand, Frank-Walter Steinmeier, lui ait gentiment forcé la main, Martin Schulz prononçait certainement son plus important discours politique à Bonn.

Concours LabCitoyen 2018



Retour sur...

Un sommet franco-turc fécond, Camille Saulas, P.4

Première « Nuit des idées » à Istanbul, Solène Poyraz, P.6

L'énergie, un défi vital, Eren Paykal, P.7



« Hayali » Ali Türek > P. 9

La Turquie dans vos assiettes parisiennes



Kıymet Altan > P. 10



Dr. Olivier Buirette

La Pologne sanctionnée par l'UE : épreuve de force ou nouvelle crise européenne ?

En ce début d'année 2018 apparaît une nouvelle crise au sein de l'Union européenne (UE). En effet, la tempête boursière de 2011 continue à avoir des conséquences on ne peut plus déstabilisatrices sur les fragiles États de l'Europe centrale et orientale revenus à la démocratie depuis bientôt une trentaine d'années.

Ces États qui ont adhéré dans les années 1990 à l'OTAN puis successivement, en 2004, 2007 et 2013, à l'UE ont connu depuis plusieurs années une véritable déception par rapport à leurs attentes ; entraînant, sans le moindre doute, une série de réactions épidermiques à cette déconvenue qui se manifeste sous la forme de l'arrivée au pouvoir de *leaders* populistes à tendance réactionnaire. La Hongrie de Victor Orban depuis 2010 en est sans doute le meilleur exemple, suivi de près par la Pologne au cœur de l'actualité en ce début d'année avec le déclenchement de l'article 7 du traité de l'UE.

En effet, tout comme en Hongrie, depuis que le parti ultra conservateur et populiste Droit et Justice (PiS) est revenu au pouvoir à la suite des élections de novembre 2015, on assiste à la mise en place de toute une série de lois favorisant l'établissement d'un État autoritaire ayant pour vocation de contrôler les principales libertés. Depuis 2015, en Pologne, la droite ultra conservatrice contrôle à

la fois la présidence de la République avec Andrzej Duda (élu en août dernier) et le pouvoir législatif avec Beata Szydło du PiS qui a été Premier ministre de novembre 2015 à décembre 2017 avant qu'un proche du président tout aussi ultraconservateur lui succède : Mateusz Morawiecki (depuis le 11 décembre 2017). Essentiellement eurosceptique, cette nouvelle équipe en place en Pologne a entamé un certain nombre de réformes liberticides dans le pays dont la dernière vise à mettre un terme à l'indépendance du pouvoir judiciaire et qui a soulevé une vague de contestations dans le pays ces derniers mois. Après de nombreuses mises en garde, l'UE a activé le 20 décembre 2017 l'article 7 contre l'État polonais, ce qui signifie la suspension d'un certain nombre des droits dont jouit ce pays membre de l'UE dans les différentes instances européennes. Il s'agit là d'une véritable « *mise au ban du pays* » pour lequel on a constaté des « *atteintes*



graves à l'état de droit, à la démocratie et aux droits fondamentaux »

On précisera que la Hongrie de Victor Orban a subi le même sort le 17 mai 2017 pour les mêmes raisons.

Quelles conséquences ces sanctions graves contre ces deux États membres pourraient-elles avoir ? Renforcement du comportement anti-UE de ces pays ou développement d'une contestation qui chasserait ces dirigeants populistes ? Il est bien difficile de dire quelques mois plus tard ce qu'il en sera d'autant plus que le phénomène continue de s'étendre. Ainsi, le 6 décembre 2017, un populiste du nom d'Andrej Babis que l'on surnomme « le Trump tchèque » est devenu Premier ministre. Enfin, en décembre 2017, l'Autriche, un pays où l'on ne pensait plus voir ce genre de choses, a vu la victoire du libéral Sébastien Kurz entraîner la formation d'un gouvernement de coalition avec des ministres du parti d'extrême droite, le FPÖ, qui avait déjà flirté avec le pouvoir en 2000.

Partout, les dérives de type populistes et anti-européennes semblent fleurir dans une Europe centrale si récemment revenue à la démocratie et sortie du totalitarisme. Certes, le choc de la crise économique et financière de 2008 a provoqué beaucoup de déceptions, mais n'oublions pas que la crise européenne actuelle est

bien plus profonde, car elle est à la fois sociale, politique et économique.

Mis bout à bout, tout ceci explique sans doute cette vague qui semble se répandre partout à l'Est, mais aussi en Allemagne où les dernières élections législatives de l'automne 2017 ont fait entrer au Bundestag plus de 90 députés de l'AfD, un mouvement populiste aux relents d'une extrême droite allemande que l'on ne pensait plus jamais revoir depuis 1945.

Face à tout cela, que faire ? À l'ouest - si l'on peut s'exprimer ainsi -, nous avons une Grande-Bretagne qui a quitté l'Union, une Espagne en crise avec notamment le problème indépendantiste catalan et une Italie qui n'est pas en grande forme à l'approche des élections de mars 2018. Il ne reste en ce début d'année que le nouveau président français et son souhait de relance européenne. Celle-ci, Emmanuel Macron l'a rappelé à plusieurs reprises, ne pourra se faire que par la relance du couple franco-allemand. Hélas, pour le moment, le président français est seul étant donné le peu de clarté de la situation politique après les dernières élections législatives allemandes.

Espérons que la situation s'éclaircisse prochainement afin que notre bien commun puisse être préservé et que l'on s'oriente vers des lendemains plus clairs que ceux du moment.



Mireille Sadège

Rédactrice en chef
Docteur en histoire
des relations
internationales

La mondialisation en question

Entre la progression du protectionnisme économique un peu partout dans le monde et le président américain Donald Trump qui ne cesse de remettre en cause les accords commerciaux avec ses partenaires, une question se pose : la mondialisation est-elle à un tournant ? Pour de nombreux observateurs, un retour en arrière reste impossible, mais le concept peut évoluer différemment notamment avec un meilleur encadrement de la circulation des capitaux et l'autorisation du protectionnisme. Par ailleurs, la mondialisation ne peut se limiter qu'à l'économie, car d'autres questions, tels le réchauffement climatique et l'immigration, nécessitent un travail en commun.

L'universitaire turc Soli Özel expliquait dans une interview que le problème du Moyen-Orient dans le cadre de la mondialisation est que celle-ci s'est limitée à l'économie et qu'elle ne sert que l'intérêt

d'une infime partie des citoyens. Selon lui, ceci explique les révoltes populaires de ces dernières années dans cette région. Mais la situation actuelle au Moyen-Orient s'explique aussi par les erreurs politiques américaines dans cette partie du monde. 17 ans de guerre en Afghanistan, 15 ans de guerre en Irak, aujourd'hui plus personne ne doute que la guerre en Irak, lancée en 2003, fut une décision catastrophique. Étrangement, tout le monde pense que les Américains sont au Moyen-Orient pour le pétrole alors qu'ils sont le plus grand producteur mondial d'or noir. Rappelons aussi que les échanges commerciaux entre les États-Unis et l'ensemble du monde musulman s'élèvent à 278 milliards de dollars, contre 580 milliards de dollars avec la Chine et 1,1 trillion de dollars avec l'Union européenne (UE).

Soli Özer estime que, si le capitalisme est globalement en crise, le problème est qu'on ne sait pas quel est le système qui sera en mesure de le remplacer. Et

c'est bien cette incertitude qui pourrait entraîner une guerre mondiale qui permettrait alors de tout reconstruire. En outre, les inégalités seront un facteur essentiel afin de déterminer la politique future, car, de nos jours, cette situation est similaire à celle des années 1930.

Par ailleurs, la dérive en matière d'inégalités est un problème engendré par cette même mondialisation. Pour l'économiste français Thomas Piketty, l'arrêt de ce phénomène est l'un des nombreux défis que doit relever l'UE si elle veut que survienne un sursaut de l'organisation régionale dans les années à venir. « *L'arrivée au pouvoir de Donald Trump en 2017 montre une nouvelle faille du modèle américain. Cela relance la demande de l'Europe, d'autant plus que l'évolution des modèles alternatifs (Chine, Russie) n'est guère rassurante* », souligne l'économiste. Néanmoins, il reste à l'UE de surmonter d'autres défis notamment le clivage nord-sud, mais aussi est-ouest en son sein.

Je ne peux finir mon article sans évoquer la colère du peuple autochtone de Laponie face aux industriels qui s'approprient leurs terres. À partir du XVII^e siècle, la Suède a colonisé la Laponie, qui n'est autre que le réservoir à minerais de l'Europe. Aujourd'hui, l'exploitation des ressources de cette région bat son plein. Victoria Tauli-Corpuz, la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, critiquait en septembre 2017 la Suède, la Norvège et la Finlande pour le manque de consultations des populations locales quant aux projets miniers.

Comme l'explique l'éditeur Sami Magne Ove Varsi, « *les pays nordiques ont mené la politique colonialiste la plus efficace au monde. Ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour éliminer la langue et la culture sami sans avoir recours à la force armée, ce qui leur aurait attiré la réprobation de l'étranger.* »

Les 100 000 Sami restent impuissants face aux lobbies forestiers et miniers.

Iran : retour sur les manifestations qui ébranlent la « Mollarchie »



(Suite de la page 1)

Lorsque les manifestations se sont étendues, les participants ont brandi des slogans contre toutes les factions du régime autoritaire, que ce soit les soi-disant « réformistes » ou « conservateurs », tout en appelant à la démocratie, à la justice sociale et à l'égalité. Ces demandes s'inscrivent dans celles des soulèvements populaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord en cours depuis 2011 pour davantage de démocratie et de justice sociale. Néanmoins, le régime iranien dispose d'une base populaire beaucoup plus solide à travers ces diverses institutions et appareils idéologiques, sans oublier les Pasdaran. D'ailleurs, les manifestations de rue ont en partie diminué sous la pression et les coups de la répression étatique. La lutte s'est donc maintenant tournée vers des grèves de travailleurs et d'autres actions de protestations.

Ces manifestations révèlent-elles le paradoxe d'un régime qui se voulait populaire ?

Joseph Daher : Ce régime dispose d'une base populaire plus large que d'autres régimes autoritaires dans la région, mais il n'est certainement pas populaire. D'ailleurs, à la différence des manifestations de 2009, tout le régime est remis en cause, y compris les réformistes qui avaient historiquement le rôle de calmer les frustrations populaires contre le régime.

Ce mouvement exprime des frustrations sociales profondes dans un pays où 3,2 millions de personnes, soit 12,7% de la population active, sont officiellement au

chômage. Le taux de chômage réel des jeunes est de l'ordre de 40% et plus de 50% vivent dans la pauvreté. Cependant, selon World Wealth and Income Database, 1% des Iraniens les plus fortunés possèdent 16,3% de la richesse, soit l'équivalent de ce que possède 50% de la population. Les 10% les plus riches détiennent 48,5% de la richesse nationale (sur la base des données de 2013).

Malgré une rhétorique anti-occidentale, la République islamique est un partisan ardent de l'agenda économique néolibéral, tout en continuant sa répression violente contre toutes formes d'oppositions.

La comparaison au « Mouvement vert » ne semble pas appropriée. Pour autant, peut-on dire que ce mouvement est celui des « va-nu-pieds » comme l'a expliqué le sociologue Farhad Khosrokhavar ?

Babak Kia : Il s'agit d'un mouvement beaucoup plus populaire dans sa composition sociale que celui de 2009. Le mouvement vert était très fort à Téhéran et portait sur des questions démocratiques alors que cette fois-ci, la capitale n'est pas l'épicentre de la contestation et la question sociale est au cœur des revendications. Les contestations sont plus puissantes et radicales dans les villes secondaires du pays et y compris dans les petites villes où la religiosité est plus importante. La « géographie de la contestation » indique que c'est une partie de la base sociale du régime qui s'en détache, car la politique clientéliste traditionnelle de l'Iran qui consistait à

« acheter la paix sociale » et une partie de la population grâce à la rente pétrolière « a du plomb dans l'aile ».

En effet, la politique économique violente menée par la République islamique accentue les conséquences sociales des sanctions internationales. En 2013, Rohani a convaincu le Guide Khamenei et les autres composantes clés du régime de la nécessité d'un changement de cap pour dégager un nouveau compromis avec les puissances impérialistes que sont les États-Unis et l'Union européenne (UE). Cela s'accompagne d'une remise en question des concessions sociales faites à la classe ouvrière après la Révolution de 1979. Ces dernières années, le gouvernement de Rohani a accéléré les privatisations, la déréglementation et le démantèlement du Code du travail. Ainsi, la Mollarchie a suivi les prescriptions du FMI en matière d'austérité et a remanié les règles régissant le secteur pétrolier et gazier pour séduire les géants européens et américains. En janvier 2016, les sanctions américaines et européennes les plus sévères ont été levées ou suspendues en échange du démantèlement par Téhéran d'une grande partie de son programme nucléaire. Mais les bénéfices liés à cette levée des sanctions ont exclusivement profité aux couches privilégiées de la société et aux élites au pouvoir.

Malgré cela, le régime entend aller plus loin dans les attaques contre les classes populaires. C'est bien la violence de la crise sociale et l'absence d'espoir qui ont provoqué les manifestations à travers le pays. En cela, il s'agit bien de la mobilisation de ceux d'en bas et de la jeunesse. De l'aveu même du pouvoir, 95% des personnes arrêtées durant les manifestations ont moins de 25 ans et n'ont donc pas l'expérience pratique de la mobilisation de 2009.

Concrètement, comment s'organisent les rassemblements dans un régime tel que celui de la République Islamique d'Iran ?

Babak Kia : Nombre d'observateurs ont été surpris par l'irruption de cette vague de contestations. Mais il faut rappeler que ces mobilisations ont été précédées par des mois d'agitations ouvrières dans les usines notamment et par des manifestations de salariés ou de retraités.



Par ailleurs, la jeunesse étudiante a une longue tradition de luttes.

Le caractère spontané de la révolte populaire et le « bon sens » ont fait que les manifestants prennent la rue à la tombée de la nuit. Les téléphones mobiles et les réseaux sociaux aident à se retrouver.

Le régime a cherché la provocation dès le début du mouvement, et ce pour mieux le réprimer. Ainsi, les forces répressives comme les *bassidjis*, qui sont organisés par les Gardiens de la Révolution, ont mené quelques actions de destruction en mettant ces exactions au crédit des manifestants. Le pouvoir reconnaît l'arrestation de 3700 personnes et la mort de 25 personnes dont cinq sont mortes au cours de leur détention.

Comme en 2009, les réseaux sociaux ont joué un rôle important dans l'ex-

tension des manifestations. Ils ont contribué à la diffusion des slogans et des rendez-vous. Ils ont permis la diffusion de vidéos montrant la violence de la répression tout en permettant d'informer le pays et la diaspora iranienne en contournant les médias traditionnels. Les autorités iraniennes, à l'instar d'autres régimes autoritaires et dictatoriaux, l'ont bien compris. Comme en 2009, la

mollarchie a bridé les réseaux sociaux et la téléphonie mobile, encore une fois grâce à l'hypocrisie des grandes puissances occidentales.

Sans le savoir, celles et ceux qui luttent en Iran et à l'étranger pour l'égalité, la justice sociale, la liberté et le renversement de la République islamique ont fait leur affirmation de Bertold Brecht : « De qui dépend que l'oppression soit brisée ? De nous ! » La Mollarchie a été ébranlée par cette vague de contestations qui semble porteuse d'avenir et, malgré la violence de la répression et la censure, cela n'a pas empêché des dizaines de milliers d'Iraniens de défier courageusement la dictature théocratique des Mollahs et des Pasdaran.

* Propos recueillis par Solène Poyraz

Malgré une rhétorique anti-occidentale, la République islamique est un partisan ardent de l'agenda économique néolibéral...

Le régime entend aller plus loin dans les attaques contre les classes populaires...

Restaurant et Hôtel, en plein cœur de la vieille ville d'Istanbul.

www.armadahotel.com.tr
0212 455 4 455

PREMIUM LIFE

Designed by DİCE KAYEK

Hafif içimiyle yepyeni bir keyif...



Allemagne : le SPD dit « ja » au GroKo

(Suite de la page 1)

Si l'ancien président du parlement européen n'a pas brillé par sa persuasion et son énergie, il semble que le pragmatisme de la majorité des députés sociaux-démocrates l'ait néanmoins emporté au grand soulagement d'Angela Merkel qui, en cas de vote négatif, aurait essuyé un second échec dont elle ne se serait peut-être pas relevée alors qu'elle a déjà essuyé plusieurs revers : une victoire électorale en demi-teinte, mais aussi l'échec de l'alliance avec les Verts et les libéraux en novembre dernier. Un autre déboire aurait été catastrophique. La chancelière aurait tout d'abord remis sérieusement en jeu son pouvoir face aux potentiels successeurs de son parti dont les aspirations ne cessent de grandir. Pire, elle aurait dû prendre une décision cornélienne : gouverner avec un gouvernement minoritaire (du jamais vu en Allemagne) ou convoquer des élections législatives anticipées où le spectre de l'AfD (le parti d'extrême droite, Alternative pour l'Allemagne, qui a obtenu 12,6 % des voix lors des dernières législatives) plane plus que jamais ; deux options à haut risque auxquelles ne pouvait se résoudre celle qui dirige le pays depuis 12 ans. Par ailleurs, ces options auraient desservi aussi le SPD qui, selon un sondage INSA, est crédité de seulement 18,5% des voix en cas de nouvelles élections, soit encore moins qu'en septembre dernier.

L'Union européenne fait « ouf »

Sans surprise, à Bruxelles, où l'on commençait franchement à s'impatisser, la nouvelle a rassuré au vu du rôle primordial de la première économie européenne dans l'Union européenne (UE). Le président du parlement européen, Antonio Tajani, y voit donc « *un bon signal pour la stabilité de l'Europe* ».

Quant à Emmanuel Macron, il est aux anges face à cette annonce qui sert ses ambitions européennes. Si la coalition « Jamaïque » - CDU/CSU, Verts et libéraux -, dans un premier temps envisagée, ne laissait que peu d'espoirs aux réformes de l'UE - notamment de la zone euro - que voulait entreprendre le président français, une coalition avec les sociaux-démocrates change la donne. En outre, le fait que l'Europe soit au cœur du texte de l'accord présenté au congrès le 21 janvier est de bon augure pour le chef de l'État français qui veut avancer, main dans la main, avec Berlin sur les dossiers européens. Pourtant, rien n'est gagné.

Une « victoire » en demi-teinte

La décision des députés du SPD n'occulte en revanche en rien la réalité politique en Allemagne et est même révélatrice des dissensions qui existent au sein du parti de centre-gauche puisque seulement une faible majorité a soutenu le principe d'une nouvelle « grande coalition » avec les conservateurs (362 voix pour, 279 contre et une abstention).

Le plébiscite n'est donc pas d'actualité et la fronde gronde. Certes, lors des consultations, Martin Schulz a obtenu quelques concessions notamment quant à l'allègement fiscal et aux investissements dans l'éducation. Il n'en reste pas moins que les pierres d'achoppement sont nombreuses (santé, politique migratoire et finances publiques). Si ce n'est sur l'Union européenne, c'est la CDU qui s'est imposée dans le texte de l'accord de coalition.

Ainsi, de nombreux militants - à commencer par les jeunes du SPD (Jusos), mais aussi les fédérations de Berlin et de Saxe-Anhalt - sont opposés au GroKo. On ne peut plus frileux quant à la perspective que le parti gouverne de nouveau sous la houlette d'Angela Merkel, les Jusos estiment que les concessions faites aux conservateurs lors des pourparlers préliminaires sont déjà trop nombreuses et qu'il est temps d'écrire une nouvelle page de l'histoire politique allemande en commençant par en finir avec les coalitions avec les conservateurs - l'Allemagne a été dirigée par cette grande coalition en 2005-2009 et 2013-2017 - qui expliquent, en partie, le dernier échec du SPD et la chute du parti dans les sondages. Le sourire fatigué de Martin Schulz est donc compréhensible surtout si, à l'annonce des résultats, celui-ci se projetait à ce qui allait l'attendre dès le lendemain. Quant à Angela Merkel, elle devra relever un défi de taille, soit former un gouver-

nement avec la gauche tout en prenant garde à ne pas braquer ses alliés qui ont parfois des revendications très à droite.

Et maintenant ?

Dès lundi 22 janvier, les choses sérieuses commencent. Les trois partis allemands se lancent désormais dans les vraies négociations pour établir un « contrat de coalition », c'est-à-dire le programme à proprement parler du gouvernement pour les quatre prochaines années. Et sur ce point, rien n'est joué. Martin Schulz va devoir batailler ferme pour obtenir des concessions - notamment sur la politique migratoire et sociale, deux sujets qui fâchent - de la part de la CDU/CSU s'il veut que la majorité des militants du SPD (environ 440 000 personnes) approuvent en mars le texte final de l'accord de coalition. C'est seulement alors que l'on pourra assister à la formation d'un gouvernement à la mi-mars - au mieux - et qu'Angela Merkel se fera de nouveau élire chancelière par le Bundestag. L'incertitude demeure donc en Allemagne où le gouvernement Merkel IV sera quoi qu'il en soit plus faible que jamais. De l'autre côté du Rhin, la prudence et la retenue quant au futur de l'Union européenne devraient être de rigueur alors que le texte de l'accord de coalition n'offre qu'un soutien en demi-teinte aux propositions de réformes françaises.

* Camille Saulas

Un sommet franco-turc fécond

Le 5 janvier dernier, le président turc Recep Tayyip Erdoğan a été reçu par son homologue français à l'Élysée. Une rencontre aux enjeux multiples, mais qui s'est déroulée sous le signe de la coopération entre les deux pays sur le plan commercial et économique alors que les échanges bilatéraux ont atteint 13,38 milliards d'euros en 2016 et que l'économie turque tourne à plein régime (7% de croissance en 2017).



Pour le président français, attaché à la réalpolitik et à la diplomatie économique, la visite du chef de l'État turc était d'une importance fondamentale sur le plan économique. En effet, comme l'explique Dorothee Schmidt, responsable du programme Turquie contemporaine et Moyen-Orient de l'IFRI, Emmanuel Macron était « conscient des occasions de contrats en matière d'infrastructures et d'armements pour les entreprises (françaises) puisque l'économie turque va plutôt bien. Elle a même donné des chiffres de croissances plutôt surprenants avec une croissance qui a dépassé les 11% au troisième trimestre de 2017, ce qui est tout à fait exceptionnel ». Une situation dont le président français voulait tirer

profit dans la mesure où, comme le rappelle la chercheuse, le déficit commercial français peut être favorable à l'Hexagone grâce à des contrats dans le domaine de l'armement, de l'aéronautique ou encore du nucléaire - les grandes forces de la France à l'export -, soit des sujets qui ont été abordés entre les deux chefs d'État lors de leur entretien en tête à tête. Par ailleurs, le président turc n'a jamais caché que la coopération turco-française, notamment dans le domaine de l'industrie, de l'énergie et de la défense, était une priorité dans le cadre d'une stratégie de diversification de ses sources d'importations. C'est donc sans surprise que la première rencontre bilatérale entre les deux dirigeants a été marquée par plusieurs accords commerciaux.

Ainsi, la rencontre de janvier s'aligne avec l'annonce, en marge du sommet de l'OTAN de juillet dernier, de ces derniers de leur volonté de développer la coopération dans le domaine de l'industrie de la défense.

Emmanuel Macron et Recep Tayyip Erdoğan ont évoqué une participation potentielle de la France, par l'intermédiaire du groupe Areva, au projet industriel turco-japonais de construction de la seconde centrale nucléaire de Turquie dans la province de Sinop. De plus, afin de porter le volume des échanges commerciaux à 20 millions de dollars comme le désirent les deux leaders, ces derniers ont confirmé la signature d'un accord entre Airbus - qui produit déjà des satellites pour la Turquie - et Turkish Airlines concernant l'achat de 25 jets.

En outre, alors que le 8 novembre dernier, à Bruxelles, le ministre turc de la Défense, Nurettin Canikli, et ses homologues française et italienne, Florence Parly et Roberta Pinotti, signaient une lettre d'intention pour renforcer leur coopération dans les projets d'armement, et particulièrement dans le secteur de la défense antimissile, ouvrant ainsi la voie au futur achat par la Turquie de missiles sol-air au consortium franco-italien Eurosam, le processus a franchi un nouveau pas en ce début d'année. En effet, Paris et

Ankara ont signé un contrat d'étude dans la défense aérienne et antimissile portant sur la définition du système de défense aérienne et antimissile longue distance portée Loramids - déjà utilisé par les armées françaises et italiennes et fabriqué par Eurosam, auquel participent le groupe français Thales et le fabricant de missiles européen MBDA - entre les sociétés turques Aselan et Roketsan, l'organisation franco-italienne Eurosam et le gouvernement turc. Dans un communiqué séparé, Eurosam a expliqué que cette étude de définition était « prévue pour durer dix-huit mois », avant d'ajouter que l'objet de celle-ci « vise à préparer le contrat de développement et de production du futur système pour répondre aux besoins opérationnels de l'armée de l'air turque » afin de « garantir à la Turquie une autonomie totale en matière d'emploi et permettre un choix souverain du niveau d'intégration au sein de l'OTAN ». Une première rencontre bilatérale on ne peut plus positive sur la dimension économique qui ne devrait pas s'arrêter là au vu des propos d'Emmanuel Macron qui a souligné lors de la conférence de presse conjointe que les relations économiques avaient « encore un important potentiel de développement ».

* Camille Saulas



Derya Adıgüzel

Valoriser votre énergie pourrait transformer votre expérience et votre performance au travail, ainsi que votre capacité à obtenir un autre emploi si vous en cherchez un. Avec une telle attitude, chaque moment que vous passez à vos fonctions est lié à vos objectifs personnels, votre vision et vos valeurs. Où que vous travailliez, vous oeuvrez pour vous-même. Vous vous sentez aussi précieux et responsable de la façon dont vous distribuez votre énergie. Vous visez l'excellence dans votre travail parce que vous vous y engagez pleinement, peu importe ce que vous faites. Vous seriez surpris d'apprendre à quel point la satisfaction au travail réside dans l'employé, et non pas dans la fonction. Il se trouve que l'intégrité, la qualité et la productivité sont des éléments qui vous permettront facilement d'obtenir une augmentation. Vous n'aurez même pas besoin de la demander.

Mon grand-père m'a un jour raconté une histoire dont il avait été témoin lors d'une de ses visites au Japon. Il avait demandé à l'un de ses amis japonais : « comment avez-vous réussi à créer le

L'emploi idéal ? C'est facile !

miracle économique japonais ? » Son ami lui a répondu : « Monsieur Ömer, lorsque vous marchez dans une rue, dans n'importe quel pays, et que vous demandez à une personne où il se rend. Elle vous répondra : 'je vais au boulot'. Tandis qu'au Japon, un Japonais vous répondra : 'Je vais à mon boulot'. »

Comme le dit le proverbe, l'herbe est toujours plus verte chez le voisin. Avec les médias sociaux et internet, il y a de plus en plus de personnes qui rêvent de vivre la vie ou d'occuper les fonctions professionnelles d'autres individus. Pourtant, ceux que vous enviez désirent probablement ce que vous avez. En définitive, le plus important est de savoir se satisfaire de ce que l'on a. Pour se faire, il est nécessaire de se concentrer sur notre métier et de toujours chercher à se perfectionner. En revanche, il faut tout d'abord bien choisir sa profession. Mais comment faire ?

Le processus décisionnel pourrait être résumé en cinq éléments : cibler l'objectif, l'intention, la volonté, la conscience et la reconnaissance.

Lisez l'intégralité de cet article sur notre site internet www.aujourdhullaturque.com



Quand l'écriture inclusive vole dans les plumes de la langue française

Cette polémique ferait presque penser à la querelle des Anciens et des Modernes. Néanmoins, si le XVII^e siècle est bien révolu, les débats demeurent tout aussi virulents. Depuis quelques semaines, un débat fait rage au sein même de la société française concernant l'écriture inclusive. En d'autres termes, il s'agit de féminiser les mots en plaçant, entre des points-milieu, la terminaison du féminin, pour faire en sorte que le masculin ne l'emporte plus systématiquement sur le féminin. Si certains y voient une manière de bannir les stéréotypes sexistes, d'autres y voient un blasphème de la langue française à des fins idéologiques.

Les trois grands principes de l'écriture inclusive

En mars dernier, l'éditeur Hatier a décidé de publier un manuel pour les classes de CE2 en employant cette nouvelle méthode afin de créer une certaine égalité et de mettre fin à une hiérarchisation des sexes.

Ainsi, l'écriture inclusive repose sur trois principes: le premier est d'accorder les fonctions, les métiers et les titres en fonction du genre. Le deuxième est qu'au pluriel, le masculin ne l'emporte plus sur le féminin, mais inclut les deux sexes grâce à un point médian. Enfin, le troisième est d'éviter d'employer les mots « homme » et « femme » et préférer des termes plus universels comme « les droits humains » à la place des « droits de l'Homme ».

Une avancée féministe pour certains, un danger idéologique pour d'autres

Une proposition qui a indigné les linguistes et notamment l'Académie française qui y voit un « péril mortel pour la

langue française ». Néanmoins, il semble judicieux de rappeler que, depuis de nombreux siècles, la langue française a évolué pour créer le français moderne que nous connaissons. Cependant, si une évolution est proposée à des fins politiques ou idéologiques est-ce une véritable évolution naturelle ?

À cela les partisans de ce type d'écriture affirment leur volonté de faire exister les femmes dans la langue française puisque l'usage du français semble sexiste. En effet, pour ces derniers l'écriture inclusive a une véritable portée symbolique. Ainsi, si selon la règle d'usage, le masculin l'emporte sur le féminin, il y a là pour certains une réelle construction sociale qui se cache.

Une polémique résolue

Pourtant la féminisation excessive n'est-elle pas un danger pour justement imposer l'égalité ? Ne se produirait-il pas le schéma inverse pour que les femmes à leur tour prennent leur revanche et s'imposent au détriment du genre masculin ?

Les opposants affirment qu'il s'agit véritablement d'une dénaturaison de l'écriture avec l'envie de vouloir cantonner le masculin au mal.

Récemment, le Premier ministre a mis fin à ce débat en déclarant que l'écriture inclusive sera bannie des textes officiels. Même si le Québec a adopté l'écriture inclusive, avant de s'en préoccuper, il serait sans doute judicieux de s'occuper de l'orthographe des Français qui parfois laisse à désirer à travers une langue française si difficile à manier.

* Charlotte Lelouch



Dr. Hüseyin Latif

Docteur en histoire des relations internationales

Jusqu'à la fin des années 1980, au Nouvel An, les banques et autres organismes importants distribuaient des calendriers et des agendas.

Ainsi, lorsque nos parents apprenaient qu'une banque donnait de plus beaux calendriers muraux ou agendas de poche, ils s'y précipitaient aussitôt. Tout le monde recevait quelque chose en cadeau, qu'il soit ou non titulaire d'un compte. Ces banques offraient également à leurs clients des agendas. Cette tradition, diminuant progressivement, a duré - si je ne me trompe pas - jusqu'au début des années 2000.

Cette année, je n'ai reçu que trois calendriers : le premier, de la S.A. Erbak-Uludağ İçecek.

Sur le thème « Nos voyages, nos découvertes depuis trois générations », le calendrier envoyé par M. Mehmet Erbak et sa fille, Mme Ceylin Erbak Aytekin, a particulièrement attiré mon attention.

« La couleur rouge qui, au Kenya, apparaît au coucher du soleil pourrait être le thème principal d'un spectacle en Chine ; un graffiti au Chili pourrait utiliser les mêmes couleurs que celles apposées sur la porte d'un bâtiment au Portugal ; ou encore, à quel point la blancheur infinie du pôle Sud et les sables de l'océan Indien, en fait, se ressemblent... », écrivent le père et la fille sur la page d'introduction du calendrier, avant de déclarer : « En 2018, souvenons-nous des beautés qui nous unissent »...

L'intérêt du calendrier ne se limite pas à ces propos puisque ses pages sont ornées des photographies prises lors de leurs voyages. De plus, ils ont joint à ce cadeau délicat les cartes postales des clichés qui composent le calendrier.

Que dire, sinon ceci : essayez d'obtenir ce calendrier !

Le deuxième provient de la Délégation de l'Union européenne à Ankara. Ce calendrier est consacré aux 12 travaux culturels communs UE-Turquie.

Quant au dernier, c'est un calendrier 2018 ayant pour thème la musique populaire allemande, édité en langue allemande et turque, envoyé par S.E. Martin Erdmann, Ambassadeur d'Allemagne à Ankara.

* * * *



À la fin de l'année dernière, le livre de Kemal Selçuk envoyé par les éditions İletişim Yayınları, *Rüya-daki Kadın (La Femme du rêve)*, ne m'a pas quitté. C'est pour ainsi dire un livre de Yeşilçam...

« Yeşilçam », c'est le nom de la plate-forme traditionnelle du cinéma turc, où les méchants rencontrent les



Du Nouvel An de mon enfance à la page 507

gentils et se retrouvent dans les films classiques en noir et blanc. Il traite, d'une certaine manière, d'un bandit ignorant et d'une femme de classe moyenne qui travaille. C'est l'histoire de Hikmet (le bon, qui est surnommé aussi Ataç Abi) qui, après avoir pris sa retraite de professeur de littérature, fait des corrections d'épreuves, essaye d'améliorer sa vie en passant son temps dans des groupes de lecture, de la banque Aylin (femme issue de la classe moyenne, universitaire et qui travaille) et du bandit urbain Bekir (ignorant, fanfaron). Ensuite, le drame ! L'histoire actuelle d'un tel scénario est magistralement racontée.

Où se déroule-t-elle ? Comme toujours, à Istanbul !

* * * *



Actuellement, il y a sur mon bureau Zone, le dernier livre de Mathias Énard paru aux éditions Can Yayınları (Mintika, en traduction turque d'Ebru

Erbaş). Boussole, Prix Goncourt 2015, n'a quant à lui pas encore été publié en turc ; il est, paraît-il, en cours de préparation pour la publication.

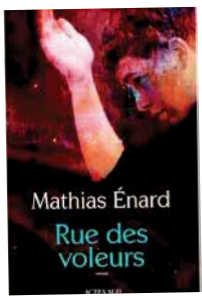
« J'ai essayé de créer une épopée contemporaine »,

dit l'auteur en parlant de son œuvre, Boussole. Pour voir « le point » dans ce chef d'œuvre construit en une seule phrase et défini comme un choc littéraire, il vous faut arriver à la page 507.

J'ai connu Mathias Énard en 2012 avec son roman *Parle-leur de batailles, de rois et d'éléphants (Savaşları, Kralları ve Filleri Anlat Onlara)*, traduit en turc par Aysel Bora, qui a remporté à Istanbul le Prix littéraire de NDS. La même année, il a également publié *Rue des Voleurs*, que j'ai lu avec grand plaisir.

Depuis, en très peu de temps et comme tous les lecteurs de Mathias Énard, j'ai voyagé. Je me suis rendu avec Michel-Ange à Constantinople en 1506

sur une probable invitation du sultan ottoman Bajazet II, au Maroc où vivait en 2011 Lakhdar, le héros du roman âgé de vingt ans, et j'ai vécu à Tanger, à Tunis, à Algésiras ainsi qu'à Barcelone où se déroule *Rue des Voleurs*.



Première « Nuit des idées » à Istanbul

Jeudi 25 janvier 2018 était organisée la première « Nuit des idées » stambouliote dans l'auditorium de SALT Galata sur le thème de Mai 68. Conçue par le ministère des Affaires étrangères il y a deux ans pour promouvoir la libre circulation de la pensée et des savoirs, la Nuit des idées s'est tenue dans pas moins de 70 pays cette année avec plus de 150 événements en France et dans le monde.

L'Institut Français, en partenariat avec SALT Galata, a organisé cette année la première « Nuit des idées » stambouliote sur le thème de l'« imagination au pouvoir » en proposant un focus sur Mai 68 dont on fêtera cette année le cinquantième anniversaire. Devant un public nombreux et international, grâce à une traduction instantanée, les invités de la première table ronde, les philosophes Olivier Abel et Régis Debray ont ainsi discuté des événements de Mai 68 avec le professeur turc Ali Akay. Hors des sentiers battus, ils ont livré une analyse critique et pertinente de ce mythe, présenté par Régis Debray comme « une parodie de révolution ». Pour Olivier Abel, Mai 68 c'est surtout « la libération de l'imaginaire de la comparaison », le moment où l'on arrête de se comparer et où la pluralité des modes de vie s'exprime enfin. Cependant, il regrette que cette explosion d'opinions accumulées ait précipité les acteurs dans une sorte de vide politique et rappelle le côté puéril des événements. Les deux intervenants ont alors rappelé les dangers du jeunisme dans ce mouvement de rébellion contre l'autorité : autrement dit, « *suffit-il d'être jeune pour avoir raison ?* »

Plus généralement, Mai 68 désigne un moment historique où la société française ne savait plus quelle direction prendre, désorientée par « la mort du royaume de Dieu », la mort des socialismes et par la déception vis-à-vis de la technique qui fabrique certes des antibiotiques, mais se trouve aussi à l'origine de terribles massacres tels Hiroshima. « *Mai 68, c'est un événement qui a eu des résultats totalement contraires à ses intentions* », précise Régis Debray, pour qui ce processus a ouvert la voie « *au triomphe de l'argent et de l'hédonisme* ». Contrairement à ce qu'on pourrait penser, Mai 68 marque donc la fin de l'ère politique et l'avènement de l'homo-economicus. De même que la priorisation de l'économie, l'atomisation des imaginaires a opéré un tel « *mouvement vers l'individualisme de masse qu'aujourd'hui on se demande plutôt comment faire société* », expliquent les philosophes. Parmi les contrecoups de Mai 68, et malgré le mythe international, on compte aussi la mort de la gauche : « *la fin de la gauche, c'est la fin de l'imprimé* », rappelle Régis Debray qui en profite alors pour évoquer la politique telle qu'elle est pra-

tiquée aujourd'hui. Le passage du règne de l'écrit au règne de l'image marqué par l'émotionnel et l'immédiateté change nos façons de pratiquer la politique et « *ça ne fait pas les affaires de la gauche* ». En passant de la graphosphère à la vidéosphère, cela s'accroît et la politique passe du journal papier au plateau télé : « *aujourd'hui on fait de la politique devant les caméras* », déplore-t-il.

Après des questions et une courte pause, une seconde table ronde, modérée par Aysen Uysal, avec les universitaires Murat Belge, Ufuk Uras et Meltem Ahiska se concentrait cette fois davantage sur les répercussions de Mai 68 en Turquie. Pour Murat Belge, la principale différence entre le Mai 68 français et sa version turque réside dans la tension présente dans les mouvements de gauche en Turquie. Ces derniers étant alors en proie aux luttes de pouvoir dans un contexte politique perturbé par les tentatives de coups d'État successives tandis qu'en France, « *le progrès a été poursuivi sans cible* ». Il est alors revenu sur les questions théoriques qui ont agité la gauche turque, mais aussi sur la légitimation de

la lutte révolutionnaire en rappelant la célèbre formule de Nihat Terim : « *certains mouvements peuvent ne pas respecter la loi, ce n'est pas légal, mais c'est légitime* ». Selon Murat Belge, le féminisme fait aussi partie des éléments qui distinguent les deux événements : en France, Mai 68 a inscrit le féminisme dans tous les domaines de la vie alors qu'« *en Turquie, on évoquait les femmes comme nos sœurs* ».

Lisez l'intégralité de cet article sur notre site internet www.aujourd'hui.la.turquie.com

* Camille Saulas



Nami Başer

Les guerres antiques comme modernes résultaient des intentions colonialistes et les vaincus se donnaient la part belle en suppléant à leurs biens de nouveaux territoires. Maintenant, ce sont plutôt les immigrants qui témoignent des résultats de ces mêmes guerres. Dans les temps où a prospéré la civilisation grecque, nous avons eu le plus terrible des massacres. Non seulement Troie (la ville de Çanakkale actuellement) a été détruite, mais ses habitantes ont aussi été distribuées parmi les guerriers grecs qui les ont vendues, violées et tuées. Homère nous raconte que le fils d'Hector, le plus vaillant des Grecs, a été jeté des murailles de Troie. Heureusement que nous avons les artistes, des hommes sensibles, témoins de leur époque, qui nous relatent tout ceci au risque d'être considérés comme des traîtres par leur patrie. Ainsi, Euripide nous a livré une pièce de théâtre

Les Troyennes à Bursa



terrible sur ces femmes, les Troyennes, qui ont été malmenées par les soldats et les dirigeants grecs lors de la triste guerre de Troie. Jean-Paul Sartre, les larmes aux yeux lorsqu'il a assisté à la pièce alors que la guerre d'Algérie battait son plein, fut étonné par l'intemporalité du sujet. « *Les Troyennes* », témoignage féministe avant la lettre, cri contre les atrocités commises par ses propres citoyens contre les Troyens en général et contre les Troyennes en particulier.



C'est à la suite de cette rencontre entre un auteur moderne et un texte ancien qu'est née une nouvelle pièce de théâtre portant le même titre qui, rappelant les critiques d'Euripide, accuse les colonisations diverses de notre siècle, à commencer par la guerre d'Algérie. Artistiquement parlant, il faut rappeler que, à l'époque, Sartre était violemment critiqué par les partisans du théâtre brechtien ainsi que par ceux qui défendaient le théâtre de l'absurde puisque son art semblait trop suranné et dépassé. C'est aussi l'une des raisons qui ont poussé Sartre à prendre la plume pour écrire une nouvelle pièce.

Motivé par le souci de défendre le théâtre classique et par la volonté de critiquer la société moderne, il a fait une adaptation assez originale d'Euripide en ayant recours à des interpolations des poèmes arabes, des musiques non occidentales, etc.

C'est ce texte que met en scène le théâtre municipal de Bursa, en insistant sur tous ces problèmes de manière à ce que l'on en ressente toute la profondeur. Nous avons de nouveau des poèmes écrits sur cette représentation ainsi qu'une musique lancinante qui semble provenir d'un désert arabe ou d'une époque antique révolue. Bursa, ville où Ahmet Vefik Paşa a fondé, à la fin du XIX^e siècle, le premier théâtre turc tourné vers l'occident, lieu où il a proposé des adaptations des pièces de Molière et où a été joué en allemand devant l'em-



pereur allemand « *Die Räuber* » de Schiller, ne pouvait pas rester indifférente à la transposition d'une œuvre de ce genre ainsi qu'aux problèmes politiques de l'exploitation des femmes.

C'est la raison pour laquelle cette mise en scène soignée et assumée par Altun Görgü (qui assure aussi la direction des lumières) nous comble de joie. Les décors de Candan Günay Tuna sont fonctionnels, stylisés et semblent provenir de toutes les périodes.

Il en est de même pour la musique, minimale et plaintive, de Murat Gedikli, qui nous transporte dans des pays lointains.

On ne joue plus beaucoup de pièces antiques. Cela fait plus de dix ans que j'ai vu les Bacchantes d'Euripide et Antigone de Sophocle. Raison de plus pour aller voir et se réjouir des « *Troyennes* ».

Dans le sillage d'un traité sur la haute mer

Dimanche 24 décembre, une résolution onusienne portant sur la haute mer et sa protection a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies. Portée par le Mexique et la Nouvelle-Zélande et approuvée par 140 États, elle ouvre la voie à un traité sur « la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité » de la haute mer. En somme, après le sommet Rio+20 où l'on a assisté à une prise de conscience internationale concernant l'importance d'un tel instrument, des négociations devraient enfin s'ouvrir pour mettre un terme à un vide juridique considérable nuisant à la protection de la biodiversité de l'océan.



La haute mer, zone de non-droit ?

Existe-t-il un vide juridique concernant la haute mer ? La réponse est à nuancer. Tout d'abord, précisons que ce que l'on entend par la « haute mer » est l'espace marin situé au-delà des zones de juridictions nationales, soit l'espace qui s'étend au-delà des zones économiques exclusives (ZEE) et des plateaux continentaux. Ceci étant dit, nous ne pouvons pas nier qu'il existe des règles dans cette zone qui représente pas moins de 60% des océans. En revanche, nous ne retrouvons dans le droit international que des règles de navigation maritimes, ou encore des dispositions concernant les zones d'exploration du sous-sol océanique. Si des règles sur la haute mer existent, c'est grâce à la Convention sur le droit de la mer de Montego Bay, adoptée en 1982. Néanmoins, alors qu'à l'époque on avait tendance à estimer que les ressources océaniques étaient inépuisables, son chapitre sur l'environnement n'évoquait aucunement les menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'océan, si ce n'est les marées noires.

Par ailleurs, si des organisations régionales de gestion de pêche émettent des avis concernant la protection de l'océan, ceux-ci ne sont que peu écoutés, et encore moins respectés. Force est de constater que rien ne contraint donc les États en ce qui concerne la protection de la biodiversité maritime. Comme le rappelle le quotidien Le Monde, il est impossible « de créer des aires marines protégées en haute mer, d'exiger qu'y soient menées des études d'impact environnemental avant un forage, ou de déterminer la propriété intellectuelle régissant l'usage d'une molécule tirée de tel ou tel corail ». Mais, aujourd'hui, tous les voyants sont au rouge.

La haute mer en danger

Lors de Montego Bay, on imaginait mal les menaces qui allaient s'abattre sur les océans. Les appétits concernant les ressources – qu'elles soient minérales, génétiques ou encore alimentaires – n'étaient pas si avides et la navigation pas si intense. La prolifération des déchets plastiques, ou encore chimiques et industriels n'avait pas pris l'ampleur actuelle, tandis que la pêche au cyanure, l'exploration de nodules ou de sulfures polymétalliques n'étaient pas encore d'actualité. Ce à quoi il faut ajouter les changements climatiques et leurs conséquences multiples sur l'océan. En bref, les choses ont changé depuis 1982. La haute mer est en danger.

* Camille Saulas

Lisez l'intégralité de cet article sur notre site internet
www.aujourdhuilaturquie.com



La fin des calèches traditionnelles ?

Alors qu'en Turquie les scandales relatifs à la maltraitance animale font couler beaucoup d'encre, nous ne pouvons que nous réjouir de certaines nouvelles et notamment de l'arrivée imminente de calèches électriques dans la province de Diyarbakır, dans le sud-est du pays.

En mai dernier, un collectif d'organisations de défense des animaux était monté au créneau pour dénoncer le traitement et le sort des chevaux utilisés pour les calèches sur les Îles des Princes. Un épisode qui est loin d'être isolé en Turquie, mais aussi dans les autres régions du monde. En effet, à New York, ou encore à Montréal, des scandales à répétition, largement relayés par les réseaux sociaux, liés à des accidents et à la santé des chevaux mettent à mal l'industrie des voitures hippomobile et relancent ponctuellement la polémique concernant la place des chevaux dans les milieux urbains. Mais, aujourd'hui, il y a un espoir que l'un des souhaits des défenseurs des animaux en Turquie soit exhaussé.

Et si demain à Izmir, à Antalya, à Kuşadası, ou encore à Büyükada, les touristes ne visitaient plus les lieux grâce à des calèches tractées par des chevaux ? Certes, le côté pittoresque et charmant de la chose en serait compromis, mais ne serait-ce pas « un mal pour un bien » quand on sait que, chaque année, plus de 400 chevaux – officiellement, et sûrement au minimum – succombent de leurs blessures, de mauvais traitements, ou encore de suralimentation, et ce seulement dans la région d'Istanbul, mais ont aussi une espérance de vie moyenne de seulement deux ans contre 20 ans en temps normal ?

L'idée est loin d'être absurde puisque les choses semblent aller en ce sens. En effet, un prototype de calèche électrique, fabriqué par une entreprise locale du sud de la Turquie (à Denizli, selon l'agence Anadolu) a été mis en vente dans la province de Diyarbakır. Si la région et la Ville y voient un intérêt économique – un tel service pouvant contribuer à dynamiser le secteur touristique –, cette avancée



titille la curiosité et laisse à penser à un développement des calèches électriques dans le reste du pays. Certes, ce véhicule motorisé n'aura pas le charme des belles voitures attelées, néanmoins les autorités de Diyarbakır estiment que ce moyen de locomotion n'en est pour le moins pas dépourvu d'intérêts pour visiter les nombreux lieux touristiques de la ville qui est célèbre pour le quartier de Sur et ses murailles historiques. Mieux encore, tout en restant écologique, ce moyen de locomotion ne nécessite en aucun cas le recours à un équidé. Ainsi, le prototype a déjà été proposé à la municipalité et devrait, après approbation, être utilisé dans la vieille ville et remplacer les voitures à cheval qui ont déserté les rues historiques de Diyarbakır. Y voyant un moyen d'en finir avec la cruauté animale, les amoureux des bêtes sont ravis, tandis que l'idée pourrait faire des petits puisque cette option avait déjà été avancée l'année dernière par les associations de défense des animaux à Istanbul.

Néanmoins, reste à savoir comment vont réagir les autres cochers. Espérons que l'expérience malheureuse de Montréal, où une première calèche à propulsion électrique était apparue au grand dam de la concurrence qui a fait barrage et a rapidement écourté l'expérience, ne se produise pas en Turquie.

* Camille Saulas



Eren M. Paykal

Durant l'année 2018, je voudrais, comme précisé dans mon dernier article, continuer à exposer les différents aspects de l'économie turque. Dans ce cadre, je ne manquerai pas de donner l'avis des experts de leurs secteurs avec quelques surprises de marque. Ces dernières ne manqueront pas non plus dans ce texte avec des invités du monde de la culture et de la littérature turque, ou encore des artistes turcs contemporains. Mais, comme on dit, c'est une autre histoire.

Revenons à nos moutons. Le volet important, voire primordial, pour l'économie turque est bien sûr le besoin énergétique de la nation que ce soit pour l'année 2018 ou pour les années futures. La Turquie consomme beaucoup et à un rythme exponentiel étant donné son développement industriel et urbain. La demande en énergie ne cesse donc de s'accroître.

L'énergie, un défi vital

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Berat Albayrak, est un expert et un idéaliste convaincu du secteur. Il a récemment annoncé que l'année 2017 a connu un record historique en ce qui concerne l'investissement annuel dans le secteur avec une puissance établie de 8.222 mW et avec 2.744 installations. En résumé, cela équivalait à un investissement de neuf milliards de dollars américains. Le ministre a en outre déclaré que, durant les 15 dernières années, un investissement dans l'énergie de 100 milliards de dollars US a vu le jour avec un partenariat public privé. Il faut préciser aussi que le chiffre de 31.846 mW en 2002 a dépassé les 85.200

mW en 2017. Le ministre insiste sur le fait que la production nationale devra pour le moins atteindre les 2/3 de la consommation en 2023, avec les investissements dans la production nationale et durable. Le ministre Albayrak a aussi mentionné que la part de la production nationale du

En Turquie durant les 15 dernières années, un investissement dans l'énergie de 100 milliards de dollars a vu le jour...

charbon turc dans la production de l'électricité avait grimpé à 16% et que, avec la nouvelle capacité de production de 5.000 mW se basant sur le charbon local, ce pourcentage augmentera rapidement. Le ministre a expressément souligné que les réserves locales seront exploitées avec des centrales thermiques respectant les critères environnementaux. Les centrales thermiques

d'anciennes générations seront renouvelées jusqu'en 2019 avec l'accord de nos compagnies privées, a ajouté le M. Albayrak.

Le ministre s'est aussi penché sur d'autres aspects de l'énergie durable, notamment le solaire et l'éolien. À ce sujet, la Turquie compte exporter avant 2019 des panneaux solaires et des turbines de vent.

Pour l'année 2018, l'objectif est d'atteindre la puissance établie à 89.000 mW. Dans ce contexte, la TANAP, dont on avait longuement discuté ici, va se concrétiser comme prévu en 2018, avec l'accomplissement de la première phase du gazoduc qui va transporter 6 milliards de m3 de gaz azéri de la région de Şahdeniz. Cette capacité va atteindre 23 milliards de m3 en 2023 et 31 milliards de m3 en 2026. Comme vous le savez, le gaz va être acheminé en Turquie et en Europe (pour plus de détails à ce sujet, je vous renvoie à mon article de juillet 2014).



Ozan Akyürek

Avocat au
Barreau de Paris
oakyurek@jonesday.com

Le projet de loi contre les *fake news*, un chemin périlleux sur le terrain de la liberté d'expression

La crainte liée à une prolifération massive de fausses informations, qui a touché les élections présidentielles américaines de 2016 et qui, par moment, a également atteint celles françaises de mai dernier, a laissé des traces.

À l'occasion du traditionnel discours des vœux du chef de l'État à la presse qui s'est tenu le mercredi 3 janvier, le Président Emmanuel Macron a annoncé qu'un projet de loi sera présenté en Conseil des ministres avant la fin de l'année 2018 afin de lutter contre la propagation des *fake news*, ou fausses informations.



L'évolution progressive de l'information, qui est de plus en plus véhiculée au travers de nouveaux moyens de communication tels que les réseaux sociaux, a apporté une totale liberté d'expression, mais également une multiplication des informations à la véridicité douteuse et aux sources invérifiables.

Celles-ci peuvent poursuivre des buts les plus variés. Certaines fausses informations, généralement relayées par la presse à scandale, portent sur l'actualité, mais peuvent aussi être créées et diffusées dans un but commercial ; les auteurs de ces articles pouvant en effet être rémunérés au clic selon le nombre de partages obtenus. D'autres fausses informations, au contraire, ne poursuivent pas forcément un objectif commercial et sont davantage diffusées à des fins politiques. Ce sont notamment ces fausses informations qui auraient été largement diffusées durant la campagne présidentielle américaine par des groupes financés par l'État russe afin d'influencer l'opinion publique et donc les intentions de vote.

S'il est difficile d'établir de manière objective l'impact que ces informations peuvent avoir eu sur le scrutin présidentiel, l'existence en nombre extrêmement important de ces posts aux contenus douteux est un fait ; Facebook ayant lui-même admis que plus de cent vingt-six millions de ses utilisateurs auraient eu accès à des *fake news* durant la campagne américaine.

Le phénomène connaît donc aujourd'hui des proportions inquiétantes. Et c'est sans surprise que Facebook a déjà annoncé, en octobre 2017, la volonté d'assurer davantage de transparence en matière de publicité politique diffusée sur sa plateforme au Canada et aux États-Unis, tout comme Twitter, qui s'apprêterait à faire de même.

C'est dans ce contexte, accentué par la récente ouverture en France du média russe RT qui avait notamment été épinglé par le président français lors de sa

rencontre avec son homologue russe en mai dernier, qu'Emmanuel Macron a décidé d'agir contre les dangers liés à la fausse information.

En effet, d'après ce dernier l'enjeu serait de taille : protéger la vie démocratique, menacée par des groupes d'influence agissant via les réseaux sociaux. L'appel qui a été fait aux médias a donc été celui de s'engager dans un « combat commun » avec le gouvernement en défense des démocraties libérales, afin de remettre les moyens d'information au service de la cohésion nationale.

Actuellement, toutefois, les contours que cette loi pourrait prendre restent flous. Ce que l'on sait c'est qu'elle devrait prendre la forme d'une nouvelle action en justice qui permettrait « en cas de propagation d'une fausse nouvelle » de « saisir le juge au travers d'une action en référé » qui donnera à celui-ci le pouvoir de « supprimer le contenu mis en cause, de déréférencer le site, de fermer le compte utilisateur, voire de bloquer l'accès au site internet ». Serait également étudiée la possibilité de donner davantage de pouvoir au Conseil supérieur de l'audiovisuel pour « lutter contre toute tentative de déstabilisation par les services contrôlés ou influencés par les États étrangers ». Enfin, ces mesures auraient vocation à être exercées uniquement en période électorale.

Si pour l'instant cette loi n'en est qu'à un stade pré-embryonnaire, les éléments dont nous disposons soulèvent plusieurs interrogations, notamment d'ordres juridiques.



En premier lieu, il est légitime de se questionner sur l'utilité de se doter d'une nouvelle loi pour lutter contre le phénomène grandissant des *fake news* là où des instruments déjà présents dans l'arsenal juridique français pourraient permettre d'y parvenir.

D'une part, l'article 27, alinéa premier, de la célèbre loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, réprime, depuis le 1^{er} mars 1994, la commission du délit de fausses nouvelles – d'après son appellation commune en droit pénal. En effet, aux termes de cet article, « La publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle aura troublé la paix publique, ou aura été susceptible de la troubler, sera punie d'une amende de 45 000 euros ».

Outre le fait que l'expression « fausses nouvelles » correspond à la traduction exacte du néologisme *fake news*, les ca-

ractéristiques de ce délit semblent coller à celles du phénomène naissant des fausses informations sur les réseaux sociaux. En effet, on retrouve dans le corps du texte les notions de diffusion « par quelque moyen que ce soit » de « nouvelles fausses » ou de pièces « mensongèrement attribuées à des tiers ».

Toutefois, l'application de cet article aux fins de la lutte contre les *fake news* risque de s'opposer à un écueil. En effet, la publication par quelque moyen que ce soit de fausses nouvelles, d'après le texte, est sanctionnée uniquement lorsqu'« elle aura troublé la paix publique, ou aura été susceptible de la troubler ». Or, comme le souligne le Professeur A. Vitu, une fausse nouvelle est considérée comme un trouble à la paix publique lorsqu'elle « provoque des désordres, des mouvements de panique ou, du moins, des inquiétudes graves, des émotions collectives », ce qui, au vu de la jurisprudence, sera difficilement le cas des *fake news* diffusées sur les réseaux sociaux.

D'autre part, en ce qui concerne plus précisément les délits commis en période d'élections, l'article L.97 du Code électoral punit d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende « Ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manœuvres frauduleuses, auront surpris ou détourné des suffrages, déterminé un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter [...] ». En ce qu'il permet d'endiguer la diffusion d'informations susceptibles de modifier l'issue d'un scrutin de vote, ce texte de loi pourrait lui aussi être utilisé afin de lutter contre les *fake news*. C'est d'ailleurs sur ce fondement que, en 2014, Marine Le Pen, candidate pour les législatives dans la circonscription de Hénin-Beaumont, avait été condamnée en première instance pour la diffusion de la part de son équipe d'un faux tract attribué à Jean-Luc Mélenchon.

Toutefois, comme pour le délit de fausses nouvelles, cet article présente des limites. Son périmètre restreint et l'exigence de démontrer que des suffrages ont été détournés représentent certainement un obstacle à son application généralisée pour lutter contre la propagation de *fake news*.

D'ores et déjà, il existe donc des instruments sanctionnant la publication de fausses informations, mais leurs buts ou leurs conditions de mise en œuvre semblent effectivement peu adaptés aux caractéristiques des *fake news* du XXI^e siècle.

La volonté de mettre en place de nouvelles mesures affichée par le président de la République se place donc dans un contexte qui la rend certainement justifiable.

En revanche, ce qui pourrait être davantage critiqué est la nature de la mesure proposée. En effet, la création d'une nouvelle action en référé spécialement conçue pour lutter contre ce phénomène, aux termes de laquelle le juge aurait le pouvoir de museler tel ou tel autre groupe d'influence, pour-

rait s'avérer être excessivement coercitive dans un domaine aussi sensible que celui des libertés individuelles en général et de la liberté d'expression en particulier.

Dans cette situation, la mesure annoncée relative au renforcement des pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel semble plus réaliste et il conviendrait également peut-être de favoriser la mise en place sur les réseaux sociaux de sanctions graduées allant de la publication de l'identité de l'annonceur se rendant coupable d'abus jusqu'à son exclusion de la plateforme. Enfin, à ces réflexions d'ordre technique s'en ajoute une autre, plus générale, mais pas moins importante.

L'État a-t-il véritablement vocation à décider ce qui est vrai et faux dans le domaine de l'information et donc à écarter tout contenu qui ne résisterait pas à l'examen de la vérité ?



Rappelons que l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme protège la liberté d'expression et que, en raison de l'importance qu'occupe ce principe dans toute société démocratique, il n'est possible de la restreindre que par des mesures qui seraient « prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui ».

En décidant d'intervenir dans le domaine de la liberté d'expression, la puissance publique emprunterait certainement un terrain glissant avec la certitude de devoir surmonter tous les obstacles juridiques et sociaux qu'il présentera. Les modalités de cette restriction restent à ce jour inconnues tout comme l'outil juridique qui sera créé pour endiguer les phénomènes du partage massif de fausses informations. En mettant dans le collimateur les *fake news*, la présidence d'Emmanuel Macron choisit de s'attaquer à un sujet qui bouscule nos sociétés démocratiques et qui éveille l'attention de nombreux pays (l'Allemagne a adopté le 1^{er} janvier 2018 une loi sur la modération des contenus en ligne). Une réflexion sur ce sujet s'impose au niveau politique ; les mois qui suivront nous en diront plus sur la forme que le Gouvernement aura décidé de donner à cette lutte contre la désinformation.



Ali Türek

« Hayali »

Le mot est beau. Sa musicalité envahit, d'un seul coup, les oreilles peu habituées à la langue turque, constamment enrichie par les apports de ses voisins au cours des siècles. « Hayali » est précisément la traduction de l'« imaginaire ». Plus encore, Hayali, c'est une performance toute particulière, une succession de mouvements du corps qui crie, sans paroles, sans bruits, une seule phrase : « *Sans toi, je tombe* ». Pour les créateurs de ce spectacle, Hayali c'est « *une histoire d'amour* ». « *Une histoire où la mort pousse à la folie, la passion à l'abandon, le pardon à l'oubli* ». Hayali est, avant tout, le fruit d'une rencontre. Les bancs d'une école bruxelloise, la prestigieuse École internationale de théâtre Lassaad, sont les témoins, en 2013, d'une rencontre entre deux personnes. Mélissa et Emre y étudient, tous les deux, le Théâtre du Geste, le théâtre physique *via* une pédagogie précise, celle de Lecoq, poursuivant les maîtres du domaine comme Lassaad Saidi et Norman Taylor.

La pierre angulaire de leur discipline, c'est la liberté de création, le mouvement constant. Ce dernier façonne leur œuvre et leur quotidien se voit envahi par le geste, par le mouvement conscient du corps à travers lequel il est engendré.

Depuis cette rencontre, leur travail s'effectue loin des salles de leur établissement. Leur duo dépassant les frontières, le mouvement renverse les barrières culturelles.

Ayant investi une scène bruxelloise pour leur première en 2016, ils se sont par la suite produits à Istanbul dans deux endroits distincts : Serbest Bölge et Mekan Artı. Puis, Hayali participe, au mois de juillet de 2016, au Athènes Fringe Festival et au Festival de danse d'Akropoditi Dance Festival en Grèce. Après son passage par le prestigieux Stockholm Fringe Festival, en septembre 2017, Hayali est au rendez-vous, en ce mois de février, à NoAct Sahne (Istanbul) en collaboration avec la Compagnie de Paon et Harolab. Son chemin se poursuivra cet été à Mexico pour le Festival international de danse contemporaine. Avertissement pour le lecteur : Cette chronique a été rédigée sans avoir vu la performance. Mais, l'auteur en est persuadé, dans une création au cœur de laquelle on place le *Hayali*, il suffit de vous laisser porter par la force de ses artistes. Le verdict est clair : Hayali est une œuvre remarquable. Dans une de ses œuvres les plus provocantes, Pierre Bayard revient sur la définition de la culture. Selon lui, « *La culture est d'abord une affaire d'orientation* ». Son objet d'étude reste la lecture, mais le propos est vrai pour toute autre forme de création. L'essentiel réside dans le savoir permettant de situer une œuvre par rapport à un ensemble. « *Comment parler des livres que l'on n'a pas lus ?* », avait titré son livre. Et son intention n'était nullement une forme de vanité, mais au contraire, une forme d'hommage à l'œuvre.

Il en est de même ici. Au cours d'une expérience remarquable, cette rencontre de deux artistes unit deux villes, Lausanne et Istanbul. Mais, plus encore, ce duo arrive merveilleusement à vous transporter dans leur univers fait d'imaginaires.

On ne l'a pas vu, mais on l'a beaucoup aimé.

Quand France Gall offrait tout pour la musique

Il y a des chanteurs et des chanteuses français qui ont su marquer toute une génération, et France Gall en fait partie. Décédée le 7 janvier 2018 à la suite d'un cancer à l'âge de 70 ans, cette dernière laisse derrière elle une œuvre immense et une France endeuillée.

Une artiste française immense, évidemment

Égérie naïve de Serge Gainsbourg, mais également compagne et interprète de son mari Michel Berger, France Gall a été l'une des artistes les plus importantes de la variété française.

Initiée au piano à cinq ans, puis à la guitare à 11 ans, c'est à 15 ans qu'elle enregistre son premier disque, avant de connaître son premier succès avec *Sacré Charlemagne*.

De son prénom Isabelle, cette dernière deviendra France pour laquelle Serge Gainsbourg écrira *Sucettes à l'anis* en profitant de son ingénuité.

Cette collaboration fera gagner le Luxembourg à l'Eurovision de 1965 avec la chanson *Poupée de Cire, poupée de son*.



Quand France Gall résiste

Néanmoins, c'est dans Michel Berger qu'elle trouve son âme sœur tant sentimentalement que musicalement. En effet, c'est au piano que ce dernier lui écrit : *Si, maman si*, ou encore *Résiste, Viens je t'emmène*, mais aussi *Evidemment*.

Si le succès a su frapper à la porte de la chanteuse, le drame l'a également foudroyé de plein fouet. Après quinze ans de réel bonheur avec Michel Berger, ce dernier meurt subitement d'un accident cardiaque le 2 août 1992, à 44 ans.

Le drame va resurgir avec la mort de sa fille Pauline emportée par la mucoviscidose le 15 décembre 1997.

Après la mort de ses amours, cette dernière avait perdu goût à la vie et c'est avec son répertoire immense, sa carrière unique remplie de générosité, que France Gall a rejoint les siens après avoir été inhumée, entourée de ses proches au cimetière de Montmartre, à Paris.

* Charlotte Lelouch



Ekin Çankal

I (m) possible

Imaginez une femme qui est professeure de mathématiques à l'école primaire dans la journée et triathlète après le travail.

Est-ce possible d'être un sportif de haut niveau tout en gardant sa place dans la vie professionnelle ? Je viens de découvrir que la réponse est heureusement positive. Toutefois, je vous avertis que ce n'est jamais facile et que cela demande dévouement et courage. Elle a commencé à faire de la natation à l'âge de sept ans à Izmir où elle est née en 1985. Puis, grâce à son entraîneur, elle découvre le triathlon. C'est ainsi qu'une histoire inspirante et pleine de succès commence... À la fin d'une compétition locale, à **Çeşme**, elle gagne son premier vélo de compétition alors qu'elle est encore très jeune.

Jusqu'en 2006, elle participe à de nombreuses compétitions nationales et internationales. Elle est sacrée championne nationale en 2001, 2002, 2003 et 2004. Parallèlement à sa carrière sportive, elle poursuit ses études de mathématiques à l'université et obtient son diplôme en 2008 pour finalement devenir professeure, à Istanbul, en 2011.

Vous pensez que ce n'est pas possible de reprendre une carrière sportive après sept ans de pause ? Cette femme vous prouve le contraire. Après sept ans sans compétition, elle devient une Ironman (70.3) en effectuant la fameuse course qui consiste à enchaîner 1,9 km de natation, 90 km de cyclisme puis un demi-marathon (environ 21 km). Elle fut aussi qualifiée aux Balkans et en Europe.

Cette femme semble avoir plusieurs identités. Le matin, avant d'aller donner son cours, elle fait de la natation à la piscine de son école, puis, pendant sept heures, elle apprend les mathématiques à ses élèves. Quand elle termine sa journée de travail, elle poursuit son programme d'entraînement élaboré par son frère, surnommé « Zalim » (« cruel » en turc). Quelle ne fut pas ma surprise quand j'ai appris qu'elle donnait aussi des cours privés de maths ! Quelle gestion du temps !

Elle estime que cette prouesse n'est pas surhumaine. Cette sportive avoue que, la majorité des matins, c'est difficile de se lever tôt. Pourtant, elle n'hésite pas à bondir de son lit quand elle se rappelle que ce sont ses entraînements qui lui permettront de finir ses compétitions avec succès.

İpek Onaran est une grande source d'inspiration. Sa vie active nous prouve que tout est possible si l'on y consacre temps et abnégation.



Yapı Kredi Yayınları (YKY) est l'une des maisons d'édition la plus renommée de Turquie. Fondée en 1945, elle est la filiale de la banque Yapı Kredi Bankası. Le 17 janvier dernier, YKY célébrait la publication de son 5 000^e livre lors d'une soirée qui s'est tenue dans les magnifiques locaux de son siège récemment restauré en présence de nombreux invités du monde littéraire du pays. Dans son discours d'ouverture, le président du conseil d'administration du holding Koç et de YKY, passionné de littérature et grand collectionneur, Monsieur Ömer Koç déclarait : « *Cette célébration revêt un caractère encore plus important du fait que le temps consacré à la lecture dans notre pays est beaucoup moins important par rapport aux pays développés. Si l'on considère que 5 000 livres représentent le nombre total de livres qu'un individu puisse lire durant sa vie, alors j'estime qu'il ne sera pas faux de dire que notre maison d'édition a publié des livres pour toute une vie. Je tiens donc à remercier l'ensemble de nos écrivains, nos traducteurs, nos dessinateurs et tous nos collaborateurs qui par leur travail ont enrichi notre vie culturelle d'une bibliothèque des œuvres de qualités* ».



La directrice de la publication de YKY, Mme Tülay Güngen, a commencé son discours par l'annonce du 5 000^e livre qui s'intitule : *Nazım'ın Cep Defterlerinde Kavga, Ask ve Siir Notlari* (1937-1942). Il s'agit d'un livre de recherche collectif concernant les notes de carnet de poche de l'un des plus grands poètes turcs, Nazım Hikmet. « *À l'instar de ce livre, nous rêvons de tant de livres à offrir à notre univers culturel, artistique et intellectuel. Comme vous le savez, chaque livre est un rêve, et une maison d'édition ne peut vivre que si elle a des rêves et qu'elle travaille pour les réaliser* », a-t-elle poursuivi.

Par ailleurs, YKY vient aussi de publier un catalogue d'analyse de documents issus des archives personnelles de M. Ömer Koç. Intitulé *Baki Muhabbet*, il réunit une sélection des meilleurs exemples de correspondances de la littérature turque. L'historien İlber Ortaylı en parle ainsi : « *Ömer Koç maîtrise parfaitement la langue française et connaît aussi le latin. Mais ce qui le distingue des intellectuels de sa génération c'est son profond intérêt pour la langue ottomane. Baki Muhabbet est un très joli catalogue qui a une place particulière parmi les catalogues d'Ömer Koç, car il enseigne l'apprentissage de la lecture de textes manuels. Et c'est précisément ce que les Turcs n'arrivent pas à faire. Alors je tiens à le remercier pour ce travail* ».

* Dr. Mireille Sadège





Daniel Latif

Classe X, son Altesse Mercedes

Alaskan, L200... et maintenant le Classe X ! Il semblerait que le pick-up ait plus que la cote en ce moment. Ne soyons pas mauvaises langues, au-delà d'une certaine volonté d'évasion fiscale — notamment en matière de malus écologique — il semblerait que les Français soient pris d'une soudaine envie de transports. « Transports » est à prendre dans tous les sens du terme : transports de marchandises, transports vers des horizons ludiques ou transports hors du commun. L'appellation « Classe X » est assez amusante et réveille de nombreuses références. Serait-ce un clin d'œil à Polytechnique avec un « X », en guise de cachet, pour attester la complexité de l'entreprise déployée par les ingénieurs qui ont réussi à élaborer une voiture alliant intelligemment l'aspect utilitaire au tout-terrain sans omettre la sécurité et tout en restant dans un niveau de gamme *premium* ? Sans doute.

L'on comprend ainsi pourquoi Mercedes-Benz a choisi l'Île de Beauté pour organiser les essais du nouveau Classe X. Un pick-up aux allures impériales, capable d'affronter toutes sortes de routes et de climat en vue d'atteindre sereinement son but et sa quête.

Et c'est au cœur d'Ajaccio, entre une façade littorale de toute beauté et une nature bucolique digne des plus grandes toiles de maître, que la nouvelle Mercedes a pris ses quartiers d'hiver.



Un vrai 4x4, capable de passer du sable fin en bord de mer, à des routes de montagnes, des plus chaotiques et non moins étroites, capable de tracter 3,5 tonnes — c'est-à-dire un van de trois chevaux ou un yacht de huit mètres —, de franchir sans peine toutes sortes de côtes, de chemins et de terrains jusqu'aux sommets enneigés. Une armada d'arguments qui auraient fini par convaincre Napoléon Bonaparte, s'il était encore en vie, de troquer son écurie pour un moyen de transport plus impérial !

Un pick-up qui affiche sa noblesse. Élément notoire qui risque de plaire aux aficionados du haut de gamme, grâce à son look robuste et superbe. Les SUV étant devenus monnaie courante en ville, le Classe X saura satisfaire cette clientèle hautaine qui ne jure que par le gabarit des autres véhicules qu'ils croisent.

Le besoin d'imposer son autorité

Mais alors la benne, est-elle un élément esthétique dissuasif ? Que nenni ! D'aucuns s'en réjouissent, car elle est symbole de puissance financière. En effet, il est toujours bon ton de narguer son voisin en tractant nonchalamment un yacht de huit mètres ou d'embarquer derrière soit un van de trois chevaux. Tous les accessoires de luxe sont bons, vous pouvez y aller gaiement.

Toujours en quête de supériorité et de puissance, ils se plairont à bord d'un engin plus musclé, encore plus américanisé pour mieux toiser les autres automobilistes sur la route.



Sirma Parman

Les expositions de l'hiver

En passant les vacances de Noël à Istanbul, j'ai réalisé combien cette ville m'avait manquée. Il faisait très beau et j'en ai profité en visitant les musées et galeries d'art. Tout d'abord, il faut noter qu'au niveau de l'art contemporain, Istanbul égale Paris ! Il y a plusieurs galeries qui présentent des artistes mondialement connus et qui travaillent avec des conservateurs accomplis. De plus, j'accorde une grande importance au fait qu'à Istanbul on peut visiter les grandes galeries d'art gratuitement tandis que la majorité des musées privés ouvrent leurs portes gratuitement au public une fois par semaine — alors qu'à Paris, la plupart des musées sont gratuits uniquement le premier dimanche de chaque mois. C'est un avantage incroyable, nous n'avons pas d'excuse pour ne pas visiter les musées d'Istanbul.

Ainsi, de nombreuses expositions sont proposées cet hiver à Istanbul. Comme vous le savez sans doute déjà, le musée Sabacı présente le travail de l'artiste chinois Ai Weiwei. Maître chinois de l'art contemporain, Ai Weiwei est certainement devenu une icône de l'art politique. Cet artiste est passionnant notamment en raison de la façon dont il a réussi à utiliser la censure extrême dans le domaine artistique en Chine pour être reconnu mondialement. À cet égard, il peut être considéré comme l'Andy Warhol chinois. À Galerimiz se tient la première exposition de Belmin Pilevneli qui a attiré aussi beaucoup d'attention. *Are You In Love?* offre un éventail de sa pratique notamment avec des estampes d'art en gaufrage réalisées quand elle était jeune et qui explorent des thèmes tels l'amour et les conséquences de l'ère numérique. En outre, le premier musée d'art contemporain du pays, le musée Elgiz, présente jusqu'au 30 avril *In Fact* ; une exposition sur les concepts de représentation et l'acte de référence. Cette nouvelle sélection d'El-

giz Collection réunit les œuvres des artistes actuels majeurs comme Cindy Sherman, Tracey Emin, Ramazan Bayraktoglu, Hale Tenger et Gavin Turk.

Enfin, et surtout, j'aimerais parler de l'exposition *Behind Mount Qaf* de CANAN, à la galerie d'art Arter. Une exposition qui se tiendra jusqu'au 18 janvier afin de découvrir les nouvelles œuvres de CANAN qui ont été réalisées spécialement pour cette exposition, mais aussi un certain nombre d'œuvres bien connues telles *Behind Mount Qaf*. On contemple ainsi les thèmes qui construisent la pensée de l'artiste, tels la découverte de soi, les craintes profondes ou les dilemmes. Cette artiste turque est fascinée par les concepts du paradis, du purgatoire et de l'enfer. Cette nouvelle exposition se base sur une approche multidimensionnelle dans un contexte extrêmement mystique et symbolique. Pour se faire, différents médias sont utilisés tels que la sculpture, la photographie, l'installation, la vidéo et la broderie. Portant le nom du mont légendaire Qaf de cosmologie arabe et persane, l'exposition est l'occasion d'entreprendre une réflexion sur la découverte de soi à travers un processus d'exploration des peurs et des souffrances personnelles.

Ces derniers temps, je me suis concentrée sur l'art féministe. Je pense donc que l'existence d'une artiste courageuse comme CANAN est primordiale pour le monde artistique contemporain de Turquie. Si, comme de nombreux autres artistes, elle examine, explore et affiche sa propre culture, CANAN réussit à le faire avec originalité. *Behind Mount Qaf* est une invitation à confronter nos propres peurs, à faire face à la bête qui est en nous et à apprendre à coexister avec autrui.



La Turquie dans vos assiettes parisiennes

L'un des avantages de la capitale française est de permettre à chacun, locaux comme touristes, de découvrir une large variété de cuisines dont l'exotisme, la diversité et la richesse réchauffent les longues journées d'hiver. Envie de grillades, d'originalité, d'épices ? Envie de retrouver une partie de la Turquie dans vos assiettes ? Voici une sélection de lieux où se restaurer. Pour manger un bout sur le pouce, l'on a tendance à penser immédiatement au fameux « kebab-frites » qui est disponible à chaque coin de rue de Paris. Pourtant, des alternatives existent. **Urfa Dürüm**, petite enseigne nichée au cœur du quartier Strasbourg - Saint-Denis, bien connue des amateurs et des locaux, propose des galettes kurdes remplies de viandes et de légumes. C'est simple, frais et délicieux ! Non loin de là, vous pouvez vous réchauffer avec les soupes concoctées chez **Mardin Çorba Salonu**. Plus au nord de la ville et si vous êtes

curieux de (re)découvrir les plats d'Anatolie, le **Mezze du Chef** propose une version revisitée du *çiğ köfte* originaire du sud-est : des steaks végétaliens à base de légumes, boulgour et épices. Dans un autre registre, **Lunch Time**, situé rue d'Enghien, propose les célèbres *kumpir*, ces pommes de terre typiques du quartier stambouliote d'Ortaköy et généreusement garnies de blé, salade, fromage, sauce et tout ingrédient qui vous fait envie. Pour de plus grands appétits, le désormais réputé **Ella restaurant**, situé dans le 10^{ème} arrondissement, réglera vos papilles avec des grillades typiques des *ocakbaşı*, le temps d'un repas. Mais pour savourer la cuisine turque dans sa diversité, n'hésitez pas

à réserver une table chez l'excellent restaurant **Le Janissaire**, et dîner chez **Kibélé** ainsi que **Zagros**. Ces deux derniers proposent d'ailleurs des programmations musicales... Un voyage culinaire et artistique assuré. Une petite soif ? Faites un détour chez **Mala Bavo**, un bistrot kurde à la clientèle cosmopolite situé rue Saint-Denis, à proximité des Halles. La décoration avec des *nazar boncuk* et le café turc,

font de **Ibrik café**, coffee shop oriental ouvert il y a moins d'un an à Opéra, un autre lieu incontournable de ce voyage gustatif en Anatolie. Pour parfaire votre connaissance culinaire de la Turquie et avoir l'impression d'y être, des *börek* — pâtisseries fourrées —, *simit* et *baklava* à prix modiques



sont préparés chaque jour chez **Mesken Börek Salonu**. Idéal pour bien commencer ou clore la journée. Si ces quelques pépites vous ont ouvert l'appétit, vous pouvez toujours concocter vos plats vous-même. L'épicerie **Mervan** recèle d'ingrédients utiles à la cuisine typique quotidienne, tandis que l'épicerie fine **Levant & Co** propose des produits gourmands et raffinés ainsi que des ateliers de cuisine et brunchs musicaux. Bonne dégustation !

* Kıymet Altan

Tristan Pfaff : « J'essaie d'atteindre une sincérité de chaque instant »

À seulement 31 ans, le pianiste français Tristan Pfaff a gagné le cœur du grand public. Bien connu de la scène musicale classique, il ne cesse de surprendre par sa virtuosité et l'obtention de nombreux prix tels le concours Long Thibaud. Tristan Pfaff se produit aujourd'hui dans les salles de spectacles du monde entier. En 2016, c'est sur la scène de l'école française de Notre-Dame de Sion, à Istanbul, qu'Aujourd'hui la Turquie l'a rencontré. Il nous explique l'origine de sa passion et les défis qu'il peut rencontrer en tant que pianiste.



Vous jouez de plusieurs instruments. Comment le piano a-t-il pris le dessus dans votre vie ?

Nous avons un piano à la maison. Étant tout petit, j'ai eu la curiosité d'essayer et, plus j'y passais du temps, plus je me rendais compte que j'aimais cela. C'était une passion, une évidence qui s'est imposée depuis longtemps et qui a pris de plus en plus de place dans ma vie, jusqu'au jour où cela est devenu mon métier. Il y a des décisions à prendre tout au long de son parcours, mais un avenir de musicien s'impose de lui-même.

J'ai effectivement fait d'autres choses en parallèle comme du violon, de l'orgue, des écritures théoriques, de l'harmonie, du contre poids et de la musique de chambre. Pourtant, j'ai toujours su que je voulais faire du piano, et c'est à l'âge de 15 ans, en arrivant au conservatoire de Paris, que je me suis consacré entièrement à cet instrument.

Une fois que l'on a conscience de ses atouts, est-il naturel d'aller se confronter à des défis personnels comme celui d'interpréter les œuvres de virtuoses ?

Avec le temps, notre ambition artistique n'est pas la même, elle évolue. En début de carrière, les défis sont de mener à bien sa scolarité au conservatoire avec le prix qu'il y a au bout, puis de commencer les concours. Il y a des concours internationaux que l'on nous présente plus ou moins comme un passage obligé. Plus ou moins, car cela reste un passage comme un autre pour décrocher ses premiers contrats. Ils permettent néanmoins de mettre, à notre toute petite échelle du milieu de la musique classique, un petit coup de projecteur. Cela me paraît compréhensible à 15 ans, quand on rentre au conservatoire, de vouloir briller et impressionner en

jouant de grandes pièces. Ces concours servent à nous faire connaître du public et des programmeurs ce qui est très utile en début de carrière.

Quels sont les défis auxquels vous faites face actuellement ?

En évoluant, j'ai développé d'autres ambitions artistiques. On n'éprouve plus forcément le besoin de toujours jouer des œuvres très brillantes qui suscitent systématiquement l'acclamation du public. Je préfère désormais me tourner vers des œuvres comme les dernières sonates de Beethoven, ou de Schubert, soit des pièces où l'enjeu n'est pas d'être démonstratif, mais de comprendre l'œuvre en profondeur. Il s'agit davantage de saisir la vision du compositeur. Cela dit, l'un n'empêche pas l'autre, et c'est ce que je m'efforce de prendre en compte lorsque je compose mes programmes.

En parlant de programmes, comment effectuez-vous le choix des œuvres qui seront jouées ?

Par exemple, dans le programme que j'ai présenté à Notre-Dame de Sion, il y a des œuvres de Debussy, de Satie, des œuvres françaises avec tout ce que cela suppose de délicatesse, de légèreté et d'impressionnisme. À côté de cela, il y a une rhapsodie hongroise incroyable qui permet de conclure en beauté le programme.

J'ai vraiment l'envie de jouer beaucoup de choses et que ce soit très varié avec des œuvres courtes. Je considère qu'un programme qui serait très brillant et très démonstratif d'un bout à l'autre serait fatigant autant pour moi que pour le public. Tout comme un programme lent, introspectif, méditatif d'un bout à l'autre, peut-être très beau, mais un peu ennuyeux au bout d'un moment. L'idée c'est d'alterner et d'aller d'un style à l'autre tout au long de pro-

gramme.

Avez-vous un compositeur préféré ?

Non, pas vraiment. Je veux en permanence conserver un horizon le plus vaste possible et ne surtout pas me limiter. J'ai fait un disque Liszt, un disque Schubert, et d'autres, mais ce qui m'intéresse c'est de pouvoir tout jouer. Néanmoins, il y a des compositeurs que j'adore, mais qui n'ont rien écrit pour le piano. C'est le cas de Wagner, Stravinski ou Mahler.

On ne peut que constater votre renommée grandissante au sein du grand public. Est-ce un objectif pour vous de faire apprécier et découvrir le piano à des personnes qui n'ont pas facilement accès à cet art ?

Dans certains festivals, lors de certaines saisons et certains concerts, on sait que le public n'est pas mélomane et habitué à écouter de la musique classique, mais cela n'empêche pas qu'il puisse y avoir une curiosité. C'est un peu l'inconnu pour nous, on ne sait pas si cela va marcher, si le public va aimer. Pourtant, je me souviens que lorsque j'ai joué à Nigde, en Turquie, en mai 2016, le public a véritablement adoré. Et ce, même s'ils ne maîtrisaient pas forcément les codes des salles de concert auxquelles je suis habitué. C'est aussi pour cela que c'est très important de bien choisir son programme. Cela permet de se donner toutes les chances que ça leur plaise. L'idée était de leur proposer un programme clair. Maintenant, nous savons que, s'il y a une prochaine fois, on pourra proposer des œuvres peut-être plus exigeantes.

Vous avez joué sur scène avec le violoncelliste Jonathan Grimbart-Barré lors du festival Carré d'As. Aimeriez-vous vous produire davantage en musique de chambre ?

Je ne me prive jamais de jouer en musique de chambre, que ce soit avec le violon ou le violoncelle et même pour accompagner des artistes lyriques, à quatre mains ou avec de la flûte. Il y a un répertoire tellement beau et riche que j'adore, c'est une expérience très agréable à vivre. C'est très important pour moi et très épanouissant.

Est-ce important pour vous de pouvoir vous promouvoir grâce aux réseaux sociaux ?

Je ne sais pas trop me vendre. Je n'ai jamais démarché les organisateurs, mais j'aime bien partager les moments que je vis avec des photos ou des vidéos de temps en temps. Je le fais, car je sais aussi que c'est un outil important pour ma génération. J'ai un site internet qui est mis à jour régulièrement, mais je sais que les gens n'ont pas forcément le réflexe d'y aller régulièrement. Avec les réseaux sociaux, l'information arrive dans leur fil d'actualités. Nous les musiciens, nous avons un attaché de presse, un label et nos comptes sur les réseaux sociaux tels Facebook et Instagram. C'est à la fois le minimum et le maximum.

Sauriez-vous décrire votre manière de jouer ?

C'est très difficile, car je ne joue pas de la même manière selon les compositeurs. Il y a par contre une chose commune à toutes mes représentations, c'est que j'essaie d'atteindre une sincérité de chaque instant. Je sais que c'est un idéal, car il y a tellement de choses à penser lorsque l'on joue, mais je pense qu'on ne fait jamais fausse route quand on est sincère, cela fait la différence d'un musicien à un autre.

* Propos recueillis par Pascale Mahé Keingna



Agenda culturel

Concert Gevende

Le 1^{er} février, 20h30
Babylon, Istanbul

Le groupe *Gevende* (« joueur » en kurde), formé en 2002 à Eskişehir et à la renommée désormais internationale, vous transporte dans son monde mêlant folk-psychédélique et jazz-rock pour un concert exceptionnel de musique alternative sur la scène de Babylon.

Concert de Gaye Su Akyol

Le 2 février, 21h30
Babylon, Istanbul



Vous aimez la musique alternative, mais aussi la musique turque ? Le concert de la chanteuse turque de 31 ans Gaye Su Akyol vous est destiné. Celle qui est comparée à Björk par The Guardian vous offre une échappée dans la musique ottomane qu'elle revisite avec une touche de rock'n'roll, le tout avec un grand et beau brin de folie.

De Rumi aux bardes anatoliens

Le 6 février, 20h30
İş Sanat

Encore un événement pas comme les autres à İş Sanat avec le pianiste Sabri Tuluğ Tirpan, le musicien qui représente la musique folklorique turque à travers le monde avec son *bağlama*, Erdal Erzincan, ou encore Soprano Zara, mais aussi la joueuse turque de *ney*, Burcu Karadağ, le seul danseur qui combine à merveille *sema* et danse moderne, Su Güneş Mıhladı. Seront aussi de la fête l'acteur Okan Yalabık qui lira des passages de Mesnevi, ainsi que The Vienna Classical Players, dirigé par le chef d'orchestre autrichien Martin Kerschbaum.

Blue Man Group

Du 13 au 25 février, 20h30
Zorlu PSM

Envie de folie ? Ne manquez pas la performance du groupe artistique Blue Man Group qui, fidèle à sa devise, vous fera profiter de la vie en vous proposant leur spectacle mêlant musique, théâtre, mais aussi technologie et surtout couleurs. Acclamé par la critique, le groupe a fait ses preuves non seulement en ayant reçu un Grammy, mais aussi en renversant plus de 35 millions de spectateurs dans plus de 20 pays à travers le monde depuis 1991.

La Philharmonie de Chambre de Saint-Petersbourg

Les 16 et 17 février, 21h
Tim Show Center, Istanbul

Acclamés par la critique, l'un des plus impressionnants Ensemble de Chambre et son chef d'orchestre légendaire Juri Gilbo vous feront vivre un moment de grâce au Tim Show Center.

Concert d'Emel Sayın - 'Ah Bu Gönül Şarkıları'

Le 24 février, 21h



Tim Show Center, Istanbul
C'est le concert événement de ce mois de février ! Celle qui fut qualifiée de « Reine et ambassadrice de la musique classique turque » vous offrira une soirée exceptionnelle que les fans et les amateurs de musique turque et ottomane n'oublieront jamais.



Dans la solitude des champs de coton

21 février, 19h

Institut français d'Istanbul
Toujours sur le thème de la solitude, les amoureux de théâtre ne peuvent pas passer à côté de l'œuvre du grand dramaturge français Bernard-Marie Koltès *Dans la solitude des champs de coton* (1986).

Ensemble baroque Ombre et Soleil

26 février, 20h30

Institut français d'Istanbul

L'ensemble *Ombre et Soleil*, né en 2009, vous fera découvrir la musique baroque, sa douceur et son dynamisme grâce aux talentueuses musiciennes Constanze Chmiel (traverso), Stéphanie Houillon (mandoline et viole de gambe), Amandine Solano (violon) et Ada Tanir (clavecin)

From Silver Screen To Stage, Songs From Turkish Films

28 février, 20h30

İş Sanat

Göksel, l'une des voix les plus populaires de la musique pop turque, et le Cinema Symphony Orchestra, dirigé par Hakan Ateş, se réunissent pour un concert unique durant lequel seront mises à l'honneur les chansons et les bandes sonores de films turcs.

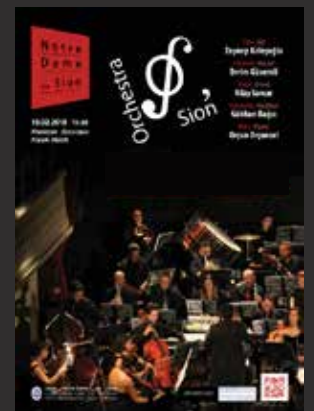
Notre-Dame de Sion AGENDA CULTUREL

Février 2018

Antonio Di Cristofano
Jeudi 8 février à 19h30



Orchestra'Sion
Jeudi 15 février à 19h30



Intégrale des Sonates
pour violon et piano de J. Brahms
Jeudi 22 février à 19h30



Vahan Mardirossian Piano



Lusine Harutyunyan Violon

Ensemble Airborne Extended
Mardi 27 février à 19h30



Sonja Leopold Clavecin
Caroline Mayrhofer Flûte à bec

Elisabeth Plank Harpe
Elena Gabbrielli Flûtes

Pour plus d'informations concernant ces artistes, consultez notre Agenda Culturel en ligne :

<http://www.nds.k12.tr/-Agenda-culturel->

Lycée Notre-Dame de Sion
Cumhuriyet Cad. 127 Harbiye
34373 İstanbul Tel : (0212) 219 16 97

Le théâtre en Turquie : L'aventure des théâtres alternatifs

À partir de fin mai 2013, un grand bouleversement affectera les scènes de théâtre dites « alternatives » du quartier de Beyoğlu, mais aussi les jeunes compagnies qui investissaient ces lieux. En

effet, la décision du gouvernement de détruire le parc Gezi, situé à Taksim, afin de construire un centre commercial provoque un mouvement social rassemblant plus d'un million de personnes. À l'instar



de la plupart des hommes et femmes de théâtre, déjà en désaccord depuis 2012 avec un gouvernement cherchant à mettre en place une politique culturelle où les subventions aux théâtres publics seraient supprimées, les membres des jeunes compagnies théâtrales sont nombreux à participer à ce mouvement de contestation. Les conséquences de cette prise de position ne se font pas attendre : les menues subventions accordées

à ces compagnies cessent immédiatement ; les grands médias et les chaînes de télévision cessent de relayer systématiquement les nouveaux spectacles montés par ces compagnies.

Privées de fonds et de moyens de diffusion de masse, ces dernières se trouvent alors rapidement dans une situation économique difficile. Quant aux lieux de théâtre dits « alternatifs », ils sont d'abord affectés par la violence qui sévit dans les rues dans la foulée des manifestations de Gezi : les spectateurs hésitent à se rendre dans un quartier qui baigne régulièrement dans les effluves de gaz lacrymogènes.

Ils sont ensuite affectés par la transformation urbaine qui touche, depuis quelque temps déjà, le quartier de Beyoğlu. En effet, la flambée des prix est l'une des

conséquences directes de la volonté politique de transformer ce quartier en un centre touristique et commercial (l'ancien maire de Beyoğlu, Misbah Demircan, qualifiera la rue Istiklal, l'artère de ce quartier historique, de « grand centre commercial »). La plupart des scènes qui se trouvaient dans le quartier de Beyoğlu ne pourront pas survivre longtemps face à la pression immobilière ainsi engendrée, et ce d'autant moins que le public déserte en partie les lieux. Cependant, les scènes et les compagnies de théâtre dites « alternatives » ne baissent pas les bras... À suivre...